

PLF 2019

ANNEXE I

CALENDRIER DES TRAVAUX

La phase de budgétisation du PLF 2019, et d'arbitrage de la trajectoire actualisée 2019-2020, s'organisera selon le calendrier prévisionnel suivant :

Construction des plafonds constants du PLF 2019	
30 avril – 18 mai	Conférences de sécurisation de la trajectoire 2019-2020
Jusqu'au 23 mai	Phase de convergence technique entre services
23 mai – Fin juin	Arbitrages des plafonds constants 2019 et 2020
Fin juin – début juillet	Circulaire articles du PLF 2019
Fin juin	Envoi des lettres-plafonds aux ministères

Budgétisation des transferts ¹	
18 mai au 8 juin 22 jours	Saisie des projets de transferts dans FARANDOLE et échanges entre services
8 juin	Fin de la saisie des demandes de transferts pour le PLF 2019, <u>y compris les transferts internes aux missions du budget général</u>
8 juin au 22 juin 15 jours	Poursuite des échanges entre services sur les transferts déjà saisis mais sans possibilité d'en créer de nouveaux
22 juin	Fin de la saisie par les services d'une position sur chaque projet de transfert (accord, proposition de modification, abandon)
22 juin au 29 juin 7 jours	Saisie de la position de la direction du budget sur les projets de transferts ; dialogue direction du budget – ministères
29 juin au 6 juillet 7 jours	Possibilité pour les ministères d'opter pour la position de la direction du budget
11 juillet (date prévisionnelle)	Réunion interministérielle d'arbitrage des transferts non consensuels résiduels

¹ Un guide explicatif relatif à cette procédure sera transmis aux ministères